



Communiqué de presse | Berne, du 10 mai 2021

L'économie dit OUI à la loi COVID-19

Une large alliance d'associations de branche s'engage ensemble au sein du comité économique «OUI à la loi COVID-19» pour assurer l'adoption de la loi COVID-19. Grâce à cette loi, l'Etat peut aider les PME et le commerce dans la plus grande crise économique depuis 50 ans. La loi COVID-19 sauve ainsi d'innombrables entreprises et postes de travail.

Le 13 juin 2021, la Suisse votera sur la loi COVID-19 car un référendum a été déposé contre elle. En cas de «non», toutes les mesures réglées dans la loi cesseront de s'appliquer le 25 septembre 2021, notamment les aides économiques. Le comité économique «OUI à la loi COVID-19» recommande l'adoption de la loi COVID-19. Il a présenté aujourd'hui ses arguments dans le cadre d'une conférence de presse.

Soutenir les PME – préserver les postes de travail

La loi COVID-19 permet des aides financières pour les entreprises et les employés. Par exemple, la loi COVID-19 régit les cas de rigueur, l'extension de l'indemnité en cas de RHT et de l'allocation pour perte de gain, ainsi que les programmes d'aide aux médias, au sport et à la culture. Les PME et leurs collaborateurs supportent une lourde charge pendant la pandémie en raison des fermetures d'entreprises et des restrictions. Casimir Platzer, président de GastroSuisse, est inquiet: «Un rejet se fera au détriment de ceux qui ont déjà fait de gros sacrifices. Des centaines de milliers de personnes sont encore dépendantes de l'indemnité en cas de RHT.»

Sans loi COVID-19, plus d'aides économiques

La Confédération met environ 35 milliards de francs à la disposition des entreprises, des associations et des personnes dans le cadre de la loi COVID-19. Si cette loi est rejetée, la plupart des mesures d'aide expireront. Daniela Schneeberger, vice-présidente de l'Union suisse des arts et métiers usam, met en garde: «dans la plus grande crise économique depuis 50 ans, cela serait fatal. La pandémie se propagerait sans contrôle à l'économie suisse et causerait des dommages durables.» La loi COVID-19 définit le cadre des mesures d'aide gouvernementales. Elle crée ainsi une certaine fiabilité pour les entreprises et les employés concernés par la crise actuelle. En revanche, dans le cas où la loi COVID-19 devait être abrogée, trouvera-t-on une solution de rechange et dans quel délai?

Les initiateurs du référendum se trompent d'arène

«Les opposants à la loi COVID-19 n'apportent pas de réponse», constate Andreas Züllig, président d'HotellerieSuisse. «Ils se lancent dans une expérience dangereuse dont l'issue est incertaine. Celui qui joue avec le feu dans la situation actuelle accepte le risque de créer un incendie, dont les personnes des branches concernées seront les victimes. D'un point de vue économique, les mesures de compensation essentielles telles que celles pour les cas de rigueur ne doivent pas être mises en jeu.» En outre, un non ne signifie pas que les contraintes et les restrictions visant à combattre la pandémie s'arrêteront. Sans la loi, les pouvoirs du Conseil fédéral seraient encore plus étendus. Or, ce sont précisément ces derniers que les initiateurs du référendum veulent restreindre. Pour cela, ils se sont trompés d'arène. Après que le Conseil fédéral ait agi par droit d'urgence au début de la crise, la loi COVID-19 restreint désormais les pouvoirs du Conseil fédéral. Elle ancre par exemple le droit de participation des partenaires sociaux et des cantons. «Avec la loi COVID-19, le gouvernement est revenu au processus législatif ordinaire. Le Parlement a investi d'innombrables heures de travail dans son développement. La version actuelle a bénéficié d'un large soutien politique lors du vote final», rappelle le conseiller national Nicolo Paganini.

La loi COVID-19 est absolument primordiale pour la gestion de la pandémie d'un point de vue sanitaire et économique. Si la loi COVID-19 était rejetée, le Parlement perdrait la possibilité de réagir rapidement et avec souplesse aux évolutions. Cela affaiblirait considérablement la capacité des institutions politiques à réagir en temps de crise. Tout retard supplémentaire nuit à l'économie suisse.

Comité économique «OUI à la loi COVID-19»
c/o GastroSuisse
Blumenfeldstrasse 20 | 8046 Zurich

Communication
T 044 377 53 53 | F 044 377 55 82
communication@gastrosuisse.ch | www.gastrosuisse.ch

Le comité économique «OUI à la loi COVID-19»

Le comité comprend actuellement les organisations suivantes: Union suisse des arts et métiers usam, Fédération suisse du tourisme (FST), GastroSuisse, HotellerieSuisse, CI Fitness Suisse, Conférence des directeurs d'offices de tourisme régionaux, Réseau des parcs suisses, Parahotellerie Suisse, Remontées Mécaniques Suisses, Swiss Retail Federation, Swiss Snowsports, Union des transports publics, Association des entreprises suisses de navigation ainsi l'Association Suisse des Managers en Tourisme.

Contact pour les interviews:

- La conseillère nationale Nationalrätin Daniela Schneeberger, vice-présidente de l'Union suisse des arts et métiers usam, Tel. +41 (0)79 233 84 80
- Le conseiller national Nicolo Paganini, Président de la Fédération suisse du tourisme, Tél. +41 (0)79 605 19 43
- Andreas Züllig, Président d'HotellerieSuisse, Tél. +41 (0)79 236 54 58
- Casimir Platzer, Président GastroSuisse, Tél. +41 (0)44 377 53 53
- Hans-Ulrich Bigler, Directeur Union suisse des arts et métiers usam, Tel. +41 (0)79 285 47 09